

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME MICHÈLE PARMENTIER EN QUALITÉ D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19,  
L. 2122-20, L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10,

**VU** le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 412-5 à L. 412-7,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération conseil municipal n° 68 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité ;

**CONSIDÉRANT** l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance ;

**CONSIDÉRANT** la position occupée au service population par Madame Michèle PARMENTIER en tant qu'agent de la commune (adjoint administratif)

**CONSIDÉRANT** la capacité et les compétences de l'agent pour remplir les fonctions objet de la délégation, celle-ci ayant reçu une formation interne en matière d'Etat civil sous le contrôle d'un agent expérimenté

## ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Michèle PARMENTIER, adjoint administratif, sous la surveillance et la responsabilité du Maire pour :

Recevoir les demandes concernant les actes suivant et délivrer les documents y afférent :

- Acte de mariage
- Acte de naissance
- Acte de décès

Procéder aux actes suivants :

- Certification conforme de pièces et documents
- Légalisation de signature

Article 2 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa publication et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 3 : La présente délégation est accordée à partir du lundi 03 novembre 2025 et dure jusqu'à ce qu'elle soit rapportée

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à

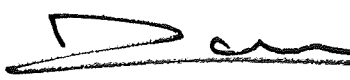
- Au procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Evreux
- A Madame Michèle PARMENTIER, titulaire de la présente délégation

Article 5 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, sous réserve que son contenu sera en outre annexé au registre de l'Etat civil de la commune de Pont Audemer

Envoyé en préfecture le 29/10/2025  
Reçu en préfecture le 29/10/2025  
Publié le 29/10/2025  
ID : 027-200077329-20251021-ARR\_\_0579\_2025-AI

Fait à Pont-Audemer, le 21 octobre 2025

Le Maire

  
Alexis DARMOIS

